

Anonyme

Inondation de l'abbaye de Mozac en juin 1783

Archives départementales du Puy-de-Dôme, 5 H 69, liasse 396



Exporté de Wikisource le 31/01/2018

Aujourd'hui 27 juin 1783, nous Jean-Baptiste Chassaing avocat en parlement et bailli de justice de l'abbaye royale de Mozac et dépendances du consentement du procureur d'office, et sur les réquisitions qui nous ont été faites par les prier et religieux de ladite abbaye royale, nous nous sommes transportés avec le procureur d'office, et assisté d'Antoine Méliédon notre greffier ordinaire en ladite abbaye de Mozac, où nous avons trouvé le révérend père dom Joseph Landry procureur syndic, lesquels nous ont priés de vouloir dresser notre procès-verbal du désastre occasionné dans leur enclos et dans l'étendue de leur dîmerie située en notre justice par l'effet de l'orage et de la grêle et d'un torrent effroyable arrivé le 25 du présent, ce qui les met non seulement dans l'impossibilité de jouir de leur enclos et du revenu de leur dîmerie et directes, mais encore dans la nécessité actuelle des dépenses très considérables pour réparer les ruines et remettre le terrain en état de production, à quoi adhérant, nous assistés comme dessein, et en présence du procureur d'office, avons procédé audit procès-verbal ainsi qu'il suit :

Premièrement nous sommes entrés dans l'enclos des sieurs religieux que nous avons parcouru exactement et jugé pouvoir être de la contenance d'entour dix septerées dont à peu près moitié en jardin, potager en bon produit et bien planté d'arbre à plein vent, ainsi en bon état de production, lesquelles deux parties sont séparées par un ruisseau qui traverse tout l'enclos dans son centre de midi à bise, avons remarqué que ledit enclos est clos d'un mur à chaux et à sable en bon état de la hauteur de douze pieds, en quelques parties, et de huit dans le surplus sur l'épaisseur de deux pieds au rez-de-chaussée se terminant à quinze pouces dans

le haut, et qu'à l'extrémité dudit enclos à l'aspect de midi, et hors des murs d'icelui, et un moulin farinier à deux tournants avec les appartements pour le meunier, une grange, des écuries, et une tour, le tout appartenant aux dits sieurs religieux, avons remarqué que le dommage occasionné audit enclos a été causé par le ruisseau qui le traverse, et où il en coule ordinairement, et qu'environ six pouces d'eau de hauteur sur la largeur d'entour six pieds, qu'il est arrivé des montagnes voisines un torrent si effroyable et si prompt, que dans l'espace de cinq minutes au plus l'enclos a été inondé dans les trois quarts au moins de sa contenance, et principalement dans toute la partie du pré verger depuis la hauteur de trois pieds jusqu'à celle de dix et de douze, l'eau ayant entièrement couvert le mur en plusieurs endroits que la rapidité du torrent pour se frayer un passage a emporté en plusieurs endroits de l'enclos environ quatre-vingt toises de mur de la hauteur de huit pieds le tout dans la partie qui est en pré verger à l'aspect de nuit et bise, à l'exception d'une ouverture d'environ quatre toises à l'aspect de midi ; avons remarqué que la partie qui est en pré verger était sur le point d'être fauchée, ce qui est absolument impossible aujourd'hui étant entièrement couvert des ruines des murs écroulés, d'une quantité considérable de sable, de gravier et même de rochers roulés par les eaux et de beaucoup de limon boueux et emprisonné sur la superficie, en sorte qu'il est impossible d'en retirer aucun profit malgré la nécessité de l'enlever, avons pareillement trouvé ledit pré verger des troncs d'arbres très considérables dont les racines desquelles étaient entassées de grosses pierres, lesquels troncs, lesdits sieurs religieux nous ont déclarés ne point leur appartenir, et avoir été amenés par le torrent et dans ledit ruisseau qui le joint, des moutons noyés qui ont été aussi conduit par le torrent, avons aussi remarqué que la moitié de la partie dudit enclos qui est en potager a été entièrement ravagée qu'on n'y découvre plus aucun indice de jardin et qu'elle ne présente qu'une superficie couverte de gravier et de limon, que tous les escaliers de cette partie du jardin, de même que les arbres du verger ont été quelques uns déracinés, presque tous couchés jusqu'à terre, les fruits abattus et toutes les branches chargées de foin qui était coupé dans la plaine supérieure, et qui a été enlevé par le torrent, ce qui nous a paru devoir causer la perte de la majeure partie, avons remarqué que l'écluse du canal qui conduisait l'eau au moulin a été entièrement rasée et comblée de ses ruines dans toute sa longueur qui est d'environ quarante toises que le saut du moulin a été emporté, que le moulin lui-même a été tellement submergé et que le torrent a été si rapide et si prompt que le meunier pour se sauver, sa femme et sa famille n'a eu d'autre ressource que de faire une ouverture au couvert, lequel nous avons aperçu, et sur lequel ils ont demeuré jusqu'à ce que l'écoulement des eaux leur ait permis d'en descendre sans danger, avons remarqué qu'un pignon entier dudit moulin à l'aspect de nuit et une partie du mur à l'aspect de midi ont été écroulés, que toutes les portes et tous les agrès dudit moulin à l'exception des

meules ont partiellement été emportés, que la majeure partie de la grange et tous les étables poulaillers et loges à cochon ont été détruits, sans ressource, et qu'il n'est même resté aucun trait des débris, qu'est tout ce que nous avons remarqué dans lesdits enclos et moulin.

De là nous nous sommes transportés dans le territoire appelé le Paillaret planté en vigne, et après l'avoir parcouru, avons remarqué que l'orage et la grêle joint au dommage que ledit territoire a souffert par le gelée printanière ont occasionné une perte d'environ les deux tiers de la production, de là dans les territoires de Peyrarbre et Lavaye aussi plantés en vigne où après les avoir parcourus, avons remarqué que tout le haut desdits territoires a été dépouillé de son terrain par la chute des eaux, et que tout le bas a été inondé de ce même torrent, ce qui doit nuire pendant plusieurs années et que pour la présente la grêle a réduit la récolte tout au plus à moitié, de là nous sommes transportés dans le territoire appelé des Peyroux d'une contenance très considérable composé de vignes et de terres labourables, et après l'avoir très exactement parcouru, avons remarqué que soit par l'effet de l'orage et de la grêle ou le torrent des eaux du même ruisseau dont nous avons déjà parlé, la récolte des vignes est entièrement perdue sans ressource, tous les raisins et même toutes les feuilles étant à terre, exactement hachées, et qu'il paraît s'être conservé un tiers de la récolte des grains, avons de plus remarqué dans les territoires dont nous venons de parler et principalement dans celui des Peyroux, les bois de la vigne encore tendres ont été tellement criblés et meurtris par la grêle qu'il nous parut presque impossible qu'ils puissent rendre de la nourriture, ce qui nuira considérablement pendant plusieurs années aux récoltes à venir. De là nous nous sommes transportés dans un pré appelé Le pré de l'aumônier appartenant auxdits sieurs religieux de la contenance d'entour [blanc] journaux confiné à l'aspect de bise par le ruisseau dont est question où nous avons remarqué que la majeure partie des arbres saules qui bordaient ledit ruisseau ont été déracinés, plusieurs entraînés et que le pré a été presque entièrement inondé en sorte que le foin que l'on coupe au moment actuel ne peut être d'aucune utilité, étant entièrement couvert de vase et de limon. De tout quoi nous avons dressé notre procès-verbal pour valoir auxdits religieux ce que de raison et avons signé avec le procureur d'office ledit dom Berthelon et don dom Landry, et notre greffier lesdits jour et an.